

Commune mixte de Lajoux



RAPPORT RELATIF AU BUDGET 2024

En droit :

- En application de l'article 4, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes¹, les principes de la comptabilité publique découlant du modèle comptable harmonisé (MCH2) doivent être appliqués.
- En application de l'article 7, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes, les communes établissent un plan financier arrêté par l'exécutif. Il est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.
- En application de l'article 11, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes, le budget contient :
 - a) les charges devant être approuvées et les revenus estimés dans le compte de résultats ;
 - b) les dépenses devant être approuvées et les recettes estimées dans le compte des investissements.
- En application de l'article 16, alinéa 2 du décret concernant l'administration financière des communes, le budget, présenté par l'exécutif, comprend toutes les charges et tous les revenus, y compris les amortissements obligatoires. Il est établi sur la base du plan financier annexé au présent rapport.

¹ RSJU 190.611

Table des matières

1. Introduction	3
2. Synthèse.....	4
3. Quotité d'impôt et taxes communales	5
4. Principes relatifs à la présentation des comptes selon MCH2	8
5. Résultats.....	9
6. Compte de résultats.....	13
7. Compte des investissements	24
8. Annexes aux budgets	29
9. Proposition du Conseil communal	33
10. Approbation du budget.....	34

1. Introduction

Le budget est établi selon les principes suivants :

- 1) **l'annualité** :
l'exercice budgétaire coïncide avec l'année civile ;
- 2) **la spécialité** :
les charges et les revenus du compte de résultats ainsi que les dépenses et les recettes du compte des investissements sont présentés selon la classification fonctionnelle et selon la classification par nature du plan comptable ;
- 3) **l'exhaustivité** :
l'ensemble des charges et revenus attendus ainsi que des dépenses et recettes attendues doivent être inscrits dans le budget ; il est renoncé à un décompte direct des provisions, des financements spéciaux ou autres ;
- 4) **le produit brut** :
les charges sont inscrites au budget séparément des revenus du compte de résultats et les dépenses séparément des recettes du compte des investissements, sans aucune compensation réciproque, chacun d'entre eux y figurant pour son montant intégral ;
- 5) **la comparabilité** :
les budgets de la commune et de ses unités administratives doivent être comparables entre eux et au cours de l'année ;
- 6) **la permanence** :
les principes régissant l'établissement du budget restent inchangés sur une longue période ;
- 7) **la continuité** :
les normes régissant l'établissement du budget s'appuient sur le principe de la pérennité des activités de la communes.

En application de l'article 16, alinéa 3 du décret concernant l'administration financière des communes² :

Le budget des comptes de résultats et des investissements, la quotité d'impôt communale et les différentes taxes communales sont arrêtés en même temps, avant le début de l'exercice qu'ils concernent.

² RSJU 190.611

2. Synthèse

Ce chapitre permet de présenter, sous forme résumée, les principales données concernant le budget, à savoir :

a) Les adaptations législatives (modifications de règlements)

Lors de l'exercice 2024, le règlement suivant sera créé afin d'être mis en place en 2025 :

- Règlement sur la gestion des eaux de surface (RGES)

b) La quotité d'impôt prévue (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Pas de modification au niveau de la quotité, elle est proposée inchangée à 2.20. Les bons résultats des dernières années ont permis de réduire la dette avec des entrées plus importantes de liquidités, les intérêts ont cependant pris l'ascenseur, ce qui maintient une certaine pression au niveau des coûts. La péréquation financière a également fortement diminué, passant de 316k en 2021 à 88k pour le budget sous revue. Des investissements importants restent à effectuer dans les prochaines années, si possible sans augmenter la dette par habitant déjà élevée pour la Commune mixte de Lajoux.

c) Les investissements et les projets importants

Dans les investissements importants, la réfection des chemins communaux sera la plus grande dépense pour l'année prochaine (100k). En effet, une étude complète pour tous les chemins est en train d'être menée et les premiers travaux devraient débuter. Le PGA (plan général d'alimentation en eau) sera réalisé afin d'évaluer les travaux nécessaires sur ce service. Une étude sera également menée quant à la réfection du bâtiment de la voirie.

d) L'endettement (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

L'excédent de financement de 110k devrait permettre de réduire la dette communale du même montant.

e) Les capitaux propres (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Diminution des capitaux propres compte tenu de la perte budgétée.

f) Appréciation du Conseil communal

L'année 2024 prévoit des rentrées fiscales plus importantes que 2022 compte tenu de l'augmentation de la quotité notamment. On remarque que sans les revenus extraordinaires des dernières années, il reste toutefois compliqué d'équilibrer un budget. Les investissements pour l'année seront plus modestes que par le passé, il y a en revanche de nombreux projets qui sont étudiés afin d'optimiser la gestion de la Commune et réduire les coûts de fonctionnement.

2. Synthèse

Ce chapitre permet de présenter, sous forme résumée, les principales données concernant le budget, à savoir :

a) Les adaptations législatives (modifications de règlements)

Lors de l'exercice 2024, le règlement suivant sera créé afin d'être mis en place en 2025 :

- Règlement sur la gestion des eaux de surface (RGES)

b) La quotité d'impôt prévue (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Pas de modification au niveau de la quotité, elle est proposée inchangée à 2.20. Les bons résultats des dernières années ont permis de réduire la dette avec des entrées plus importantes de liquidités, les intérêts ont cependant pris l'ascenseur, ce qui maintient une certaine pression au niveau des coûts. La péréquation financière a également fortement diminué, passant de 316k en 2021 à 88k pour le budget sous revue. Des investissements importants restent à effectuer dans les prochaines années, si possible sans augmenter la dette par habitant déjà élevée pour la Commune mixte de Lajoux.

c) Les investissements et les projets importants

Dans les investissements importants, la réfection des chemins communaux sera le point le plus important pour l'année prochaine (100k). En effet, une étude complète pour tous les chemins est en train d'être menée et les premiers travaux devraient débuter. Le PGA (plan général d'alimentation en eau) sera effectué afin d'évaluer les travaux à réaliser sur ce service. Une étude sera également menée quant à la réfection du bâtiment de la voirie.

d) L'endettement (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

L'excédent de financement de 110k devrait permettre de réduire la dette communale du même montant.

e) Les capitaux propres (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Diminution des capitaux propres compte tenu de la perte budgétée.

f) Appréciation du Conseil communal

L'année 2024 prévoit des rentrées fiscales plus importantes que 2022 compte tenu de l'augmentation de la quotité notamment. On remarque que sans les revenus extraordinaires des dernières années, il reste toutefois compliqué d'équilibrer un budget. Les investissements pour l'année seront plus modestes que par le passé, il y a en revanche de nombreux projets qui sont étudiés afin d'optimiser la gestion de la Commune et réduire les coûts de fonctionnement.

1. Introduction

Le budget est établi selon les principes suivants :

- 1) **l'annualité** :
l'exercice budgétaire coïncide avec l'année civil ;
- 2) **la spécialité** :
les charges et les revenus du compte de résultats ainsi que les dépenses et les recettes du compte des investissements sont présentés selon la classification fonctionnelle et selon la classification par nature du plan comptable ;
- 3) **l'exhaustivité** :
l'ensemble des charges et revenus attendus ainsi que des dépenses et recettes attendues doivent être inscrits dans le budget ; il est renoncé à un décompte direct des provisions, des financement spéciaux ou autres ;
- 4) **le produit brut** :
les charges sont inscrites au budget séparément des revenus du compte de résultats et les dépenses séparément des recettes du compte des investissements, sans aucune compensation réciproque, chacun d'entre eux y figurant pour son montant intégral ;
- 5) **la comparabilité** :
les budgets de la commune et de ses unités administratives doivent être comparable entre eux et au cours de l'année ;
- 6) **la permanence** :
les principes régissant l'établissement du budget restent inchangés sur une longue période ;
- 7) **la continuité** :
les normes régissant l'établissement du budget s'appuient sur le principe de la pérennité des activités de la communes.

En application de l'article 16, alinéa 3 du décret concernant l'administration financière des communes² :

Le budget des comptes de résultats et des investissements, la quotité d'impôt communale et les différentes taxes communales sont arrêtés en même temps, avant le début de l'exercice qu'ils concernent.

² RSJU 190.611

3. Quotité d'impôt et taxes communales

3.1 Quotité d'impôt

Le budget 2024 est présenté avec une quotité d'impôt de :

2.20 points

3.2 Taxes communales

Le budget 2024 est présenté avec les taxes communales suivantes :

3.2.1 Taxes de l'approvisionnement en eau potable :

a) Taxe de raccordement

0.00 francs

b) Taxe d'utilisation (de consommation) au m³ (selon volume annuel)

Volume annuel m ³ /an	Taxe de consommation Fr./m ³
0 à 55	3.00
56 à 500	2.80
501 à 1'000	2.65
1'001 à 3'000	2.50
3'000 à 5'000	2.30
Plus de 5'000	2.15

c) Taxe de base (selon volume annuel)

Volume annuel m ³ /an	Taxe de base Fr./an
0 à 55	195.-
56 à 500	205.-
501 à 1'000	285.-
1'001 à 3'000	455.-
3'000 à 5'000	955.-
Plus de 5'000	1'790.-

d) Taxe de location des compteurs

0.00 francs

3.2.2 Taxes de l'assainissement et du traitement des eaux :

- a) Taxe de raccordement 8 ‰ de la valeur officielle
b) Taxe d'utilisation (de consommation) au m³ (selon volume annuel)

Volume annuel m ³	Taxe de consommation Fr./m ³
0 à 55	3.40
56 à 500	3.20
501 à 1'000	2.95
1'001 à 3'000	2.70
3'000 à 5'000	2.45
Plus de 5'000	2.25

- c) Taxe de base

Volume annuel m ³ /an	Taxe de base Fr./an
0 à 55	155.-
56 à 500	170.-
501 à 1'000	290.-
1'001 à 3'000	530.-
3'000 à 5'000	1'245.-
Plus de 5'000	2'440.-

3.2.3 Taxes des déchets (1, 3 et 7 1x taxe de base ; 2, 4 et 8 3c taxe de base; 6 2x taxe de base ;5 5x taxe de base) :

- a) Taxe de base 100.00 francs
- 1) personnes physiques dès l'année qui suit leur majorité
 - 2) résidences secondaires
 - 3) indépendants, entreprises de services, petite industrie et petits commerces
 - d) grandes entreprises commerciales et industrielles
 - e) établissements publics (home ; restaurants ; colonies ; MdO)
 - f) entreprises agricoles
 - g) les écuries privées
 - h) les sociétés sportives et culturelles, dans la mesure où elles louent des locaux

3.2.4 Taxes de séjour :

- a) Taxe de séjour (résidence secondaire achetée) 450.00 francs
b) Taxe de séjour (résidence secondaire louée) 300.00 francs
c) Taxe de séjour par nuitée et par personne 1.00 francs
d) Taxe de séjour par nuitée et par personne (colonies de vacances) 0.50 francs

3.2.5 Taxes inhumations :

a) Tombe (résident)	600.00 francs	Tombe (externe)	1 300.00 francs
b) Urne (résident)	200.00 francs	Urne (externe)	600.00 francs
c) Urne s/tombe existante	50.00 francs	Urne s/tombe exist.(ext.)	180.00 francs
d) Jardin du souvenir	100.00 francs	Jardin souv. (+plaque)	200.00 francs

3.2.6 Taxe immobilière :

a) Taxe immobilière	1.50 ‰
---------------------	--------

3.2.7 Taxe cadastrale :

a) Taxe cadastrale	0.10 ‰
--------------------	--------

3.2.8 Autres taxes causales règlementaires :

a) Taxe des chiens	90.00 francs
b) Taxe de pompe	5.00%
c) Taxe des chemins (résidence principale)	30.00 francs
d) Taxe des chemins (résidence secondaire)	100.00 francs

4. Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

4.1 Généralités

Le budget 2024 a été établi en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 12 du décret concernant l'administration financière des communes.

Les corporations jurassiennes de droit public introduisent le modèle comptable harmonisé 2 (MCH 2) selon le décret concernant l'administration financière des communes du 5 septembre 2018. Le budget 2024 est le premier à être établi en application de ces prescriptions.

4.2 Terminologie

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

MCH1	MCH2
➤ Classification par tâches	➤ Classification fonctionnelle
➤ Compte de fonctionnement	➤ Compte de résultats
➤ Dépréciations complémentaires	➤ N'existe plus avec MCH2
➤ Engagements	➤ Capitaux de tiers
➤ Fortune nette	➤ Excédent du bilan

4.3 Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 34, alinéa 2 du décret concernant l'administration financière des communes.

Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés en application de l'article 36, alinéa 6 du décret concernant l'administration financière des communes.

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations, (cf. annexe 2 du décret concernant l'administration financière des communes).

4.4 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

En principe, le Conseil communal inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de 20'000 francs. Au-delà de cette limite, elles doivent en principe être inscrites dans le compte des investissements.

4.5 Passage du MCH1 au MCH2 (patrimoine administratif)

Le patrimoine administratif sous MCH1 au 31 décembre 2019 est repris au 1^{er} janvier 2020 à sa valeur comptable au bilan sous MCH2.

5. Résultats

5.1 Vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
90	Clôture du compte de résultats	-40'185.00	-13'220.00	54'270.14
900	Compte général	-44'725.00	-62'690.00	-70'858.69
901	Clôture des financements spéciaux	4'540.00	49'470.00	125'128.83
400	Impôts directs, personnes physiques	1'614'090.00	1'478'400.00	1'550'453.62
401	Impôts directs, personnes morales	104'650.00	50'400.00	74'341.35
4021	Impôts fonciers	133'000.00	132'900.00	127'185.20
5 ./ 6	Investissements nets	136'000.00	690'000.00	1'375'513.94

5.2 Clôture du compte de résultats (résultat global)

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	3'396'930.00
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	3'254'695.00
	Résultat de l'activité d'exploitation	-142'235.00
34	Charges financières	92'710.00
44	Revenus financiers	194'760.00
	Résultat provenant de financement	102'050.00
	Résultat opérationnel	-40'185.00
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
	Résultat total, compte de résultats	-40'185.00

5.3 Compte des investissements

Comptes	Libellés	CHF
690	Report au bilan des dépenses	224'000.00
590	Report au bilan des recettes	88'000.00
	Résultat du compte des investissements	136'000.00

5.4 Résultat du financement (autofinancement)

Comptes	Libellés	CHF
90	Clôture du compte de résultats	-40'185.00
33 +	Amortissement du patrimoine administratif	222'090.00
35 +	Attributions aux financements spéciaux	64'430.00
45 -	Prélèvement sur les financements spéciaux	-
364 +	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-
365 +	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-
366 +	Amortissements des subventions des investissements	-
389 +	Attributions aux capitaux propres	-
4490 -	Revalorisation du patrimoine financier	-
489 -	Prélèvement sur les capitaux propres	-
	Autofinancement (Cash flow)	246'335.00
690 ./ 590	Résultat du compte des investissements (selon chiffre 5.3 ci-dessus)	136'000.00
	Résultat de financement (+ = excédent / - = découvert de financement)	110'335.00

Commentaires :

Les investissements prévus pour l'année 2023 (136k) devraient être couverts par le cash flow (autofinancement). Les dettes devraient dès lors baisser l'année prochaine.

5.5 Résultat du financement spécial « approvisionnement en eau (710) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	217'590.00
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	223'950.00
	Résultat de l'activité d'exploitation	6'360.00
34	Charges financières	6'360.00
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	-6'360.00
	Résultat opérationnel	-
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.30 / 90110.30	Résultat total, compte de résultats	-

Commentaires :

Le financement spécial de l'approvisionnement en eau se base sur un équilibre entre les revenus d'exploitation et les coûts d'exploitation additionnés des charges financières. Comme il s'agira de la première année avec la révision du règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP), le règlement tarifaire devra éventuellement être modifié afin de connaître les coûts réels.

5.6 Résultat du financement spécial « Assainissement des eaux (720) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	131'740.00
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	159'100.00
	Résultat de l'activité d'exploitation	27'360.00
34	Charges financières	27'360.00
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	-27'360.00
	Résultat opérationnel	-
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.20 / 90110.20	Résultat total, compte de résultats	-

Commentaires :

Le financement spécial de l'assainissement des eaux a également été revu et comme pour l'approvisionnement en eau, l'équilibre a été recherché pour définir les montants des taxes. Avec le règlement tarifaire, les revenus d'exploitation pourront être revus afin de réaliser l'équilibre de la tâche.

5.7 Résultat du financement spécial « Gestion des déchets (730) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	76'110.00
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	80'700.00
	Résultat de l'activité d'exploitation	4'590.00
34	Charges financières	270.00
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	-270.00
	Résultat opérationnel	4'320.00
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.40 / 90110.40	Résultat total, compte de résultats	4'320.00

Commentaires :

En ce qui concerne la gestion des déchets, un excédent de produits est espéré pour l'année prochaine si la revente des déchets reste à un taux stable. Le règlement sera revu sur l'année 2024 afin de ratifier les modifications effectuées ces dernières années.

5.8 Résultat du financement spécial « SIS (150) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	50'260.00
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	50'500.00
	Résultat de l'activité d'exploitation	240.00
34	Charges financières	20.00
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	-20.00
	Résultat opérationnel	220.00
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.91 / 90110.91	Résultat total, compte de résultats	220.00

Commentaires :

Pour le Service d'incendie et de secours (SIS), les revenus d'exploitation seront légèrement supérieurs aux charges, ce qui aura pour conséquence un excédent de revenus, très proche de l'équilibre.

6. Compte de résultats

6.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières

CHARGES	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges du personnel	508'560.00	-	504'940.00	-	544'459.32	-
31 Charges de biens et services et autres ch.	798'640.00	-	797'860.00	-	844'612.26	-
33 Amortissements du patrimoine administratif	222'090.00	-	194'070.00	-	282'477.60	-
34 Charges financières	92'710.00	-	74'740.00	-	67'634.10	-
35 Attributions aux financements spéciaux	64'430.00	-	9'200.00	-	4'699.00	-
36 Charges de transfert	1'803'210.00	-	1'792'650.00	-	1'891'180.97	-
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
38 Charges extraordinaires	-	-	-	-	2'270.00	-
3 Total des charges	3'489'640.00	-	3'373'460.00	-	3'637'333.25	-

REVENUS	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40 Revenus fiscaux	-	1'960'640.00	-	1'754'600.00	-	1'886'970.12
41 Revenus régaliens et de concessions	-	-	-	-	-	-
42 Taxes	-	678'950.00	-	693'800.00	-	717'610.71
43 Revenus divers	-	4'800.00	-	6'800.00	-	6'556.84
44 Revenus financiers	-	194'760.00	-	220'340.00	-	182'407.68
45 Prélèvements sur les financements spéc.	-	-	-	-	-	88'471.70
46 Revenus de transfert	-	610'305.00	-	684'700.00	-	807'699.24
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	-	-	-	-	-	1'887.10
4 Total des charges	-	3'449'455.00	-	3'360'240.00	-	3'691'603.39

CLÔTURE	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
90 Clôture du compte de résultats	4'540.00	44'725.00	56'720.00	69'940.00	125'128.83	70'858.69
9 Comptes de clôture	4'540.00	44'725.00	56'720.00	69'940.00	125'128.83	70'858.69

Commentaires :

Les charges de personnel devraient être pour la 3^{ème} année en baisse, à la suite de la réduction des effectifs en ETP. Une stabilisation devrait avoir lieu ces prochaines années.

Les charges de biens, services et autres charges devraient rester stables. Les principales différences proviennent du façonnage et du débardage pour la sylviculture (-38.5k) et de la consommation d'électricité de l'éclairage public (-7k) qui seront compensés par les honoraires dédiés à la révision du PAL (+50k).

Les amortissements seront légèrement en baisse par rapport à l'exercice 2022 qui avait vu des amortissements complémentaires non planifiés être effectués.

Les charges financières seront en revanche en hausse, une partie des dettes arrivant à échéance et devant être remplacées par d'autres avec des taux d'intérêts beaucoup plus élevés. Les attributions aux financements spéciaux augmentent à cause de la création des fonds de maintien de la valeur pour les eaux usées et l'approvisionnement en eau.

Les charges de transferts restent stables par rapport au budget 2023. L'année 2022 a été plus élevée car il y a eu la récupération d'une année au niveau du social.

Les revenus fiscaux planifiés devraient augmenter par rapport à l'exercice 2022 à la suite de l'augmentation de la quotité dès 2023.

Baisse des taxes avec la mise en place des nouveaux règlements pour les eaux (RETE et RAEP).

Les revenus financiers devraient augmenter avec une vente réalisée sur du terrain communal. Il y aura une diminution des revenus de transfert qui suivent la même logique que les charges.

6.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

Comptes de résultats	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	344'480.00	34'000.00	342'250.00	33'450.00	370'988.33	40'216.41
Excédent de produits/charges	-	310'480.00	-	308'800.00	-	330'771.92
1 Ordre et sécurité publics - défense	67'850.00	63'700.00	67'070.00	63'100.00	72'909.71	79'853.50
Excédent de produits/charges	-	4'150.00	-	3'970.00	6'943.79	-
2 Formation	1'133'690.00	215'465.00	1'129'410.00	211'950.00	1'117'126.15	210'024.17
Excédent de produits/charges	-	918'225.00	-	917'460.00	-	907'101.98
3 Culture – Sports – Loisirs – Eglises	168'370.00	25'650.00	172'930.00	22'600.00	200'860.27	36'194.01
Excédent de produits/charges	-	142'720.00	-	150'330.00	-	164'666.26
4 Santé	5'420.00	-	4'450.00	-	5'322.65	200.00
Excédent de produits/charges	-	5'420.00	-	4'450.00	-	5'122.65
5 Prévoyance sociale	755'760.00	164'630.00	729'250.00	161'500.00	897'361.75	167'543.50
Excédent de produits/charges	-	591'130.00	-	567'750.00	-	729'818.25
6 Traffic et télécommunication	345'480.00	200'810.00	347'310.00	203'700.00	379'225.82	178'925.36
Excédent de produits/charges	-	144'670.00	-	143'610.00	-	200'300.46
7 Protection de l'environnement – amén. terr.	533'420.00	466'750.00	420'030.00	447'250.00	416'126.14	524'287.14
Excédent de produits/charges	-	66'670.00	27'220.00	-	108'161.00	-
8 Economie publique	138'460.00	149'820.00	161'960.00	187'790.00	184'481.54	208'000.59
Excédent de produits/charges	11'360.00	-	25'830.00	-	23'519.05	-
9 Finances et impôts	48'600.00	2'220'705.00	99'970.00	2'143'290.00	167'337.06	2'366'494.74
Excédent de produits/charges	2'172'105.00	-	2'043'320.00	-	2'199'157.68	-
Totaux	3'541'530.00	3'541'530.00	3'474'630.00	3'474'630.00	3'811'739.42	3'811'739.42
Excédent de produits/charges	-	-	-	-	-	-

Commentaires :

0 – Administration générale : Diminution des coûts au niveau global par rapport à 2022 (-20k). Les ETP passent de 2.05 à 1.80 et les coûts de fonctionnement restent stables malgré la hausse des prix générale. Il y aura une augmentation des traitements fixes pour le maire et le vice-maire (+1.1k) et les séances du conseil passeront de 30 à 50 francs.

1 – Ordre et sécurité publics – défense : Excédent de charges semblable aux prévisions du budget précédent. En ce qui concerne l'année 2022, il y avait eu des facturations récupérées, ce qui explique l'excédent de produits.

2 – Formation : Coûts stables comparés au budget précédent. Comme le nombre d'habitants a augmenté ces dernières années, la part pour la Commune de Lajoux a également pris l'ascenseur depuis 2022, malgré la ponction sur les salaires prévue l'année prochaine au niveau du Canton.

3 – Culture – Sports – Loisirs – Eglises : Diminution des coûts prévue par rapport à 2022 suite à la modification de la durée d'amortissement sur les bâtiment polyvalents (-13.7k) et la diminution des frais d'entretien (-14.9k).

4 – Santé : Coûts en légère hausse par rapport au budget précédent à cause de formations pour les défibrillateurs tous les deux ans (1k).

5 – Prévoyance sociale : Coûts en hausse comparés au budget précédent. La comparaison à l'exercice 2022 est en revanche compliquée comme les charges 2022 ont été récupérées cette année-là (auparavant les charges concernaient l'exercice précédent).

6 – Traffic et télécommunications : Coûts similaires au budget 2023 et en grande diminution par rapport à l'exercice précédent. La principale cause est l'augmentation des refacturations des heures aux services auto-financés (-30k, principalement nouvelle SNEP). La consommation d'électricité est également prévue en baisse avec l'assainissement de l'éclairage en LED (-8k).

7 – Protection de l'environnement – aménagement du territoire : La mise en place des nouveaux règlements pour l'assainissement des eaux et l'approvisionnement en eau a pour conséquence de faire passer l'excédent de produits de 108k de l'exercice 2022 en excédent de charges de 66.6k. En effet, le règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) et le règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) ont été constitués afin d'être à l'équilibre alors que pour l'année 2022, ils présentaient respectivement des excédents de produits de 25k et 79k. Les autres grands changements concernent l'Aménagement du territoire. En effet, le plan d'aménagement local (PAL) devra être revu sans garantie que de nouvelles zones pourront être construites. Le montant estimé pour l'année prochaine sera de 50k sur un total d'environ 130k. La promotion de la réhabilitation du patrimoine bâti pourrait également s'élever à environ 10k.

8 - Economie publique : Légère baisse de l'excédent de produits par rapport à l'exercice 2022 due principalement à la Sylviculture. En effet, l'activité 2024 prévoit d'être moins élevée que les années précédentes et les subventions cantonales visant à protéger la biodiversité étaient particulièrement importantes cette année-là avec la création d'îlots.

9 – Finances – Impôts : Revenus escomptés proches de ceux de l'année 2022. Augmentation des revenus des impôts (+152k) suite à la décision d'augmenter la quotité dès 2023. Prévisions plus optimistes pour les personnes morales (+30k). Dans l'autre sens, les revenus extraordinaires de 2022 font baisser la péréquation financière qui sera perçue en 2024 (-201k).

6.3 Compte de résultats

Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

Compte	Libellé	2024		2023	
		Budget Charges	2024 Produits	Comptes Charges	2023 Produits
0	ADMINISTRATION GENERALE	344,480.00	34,000.00	268,702.35	1,924.72
01	Législatif et exécutif		310,480.00		266,777.63
011	Législatif	45,330.00		8,222.75	203.00
0110	Assemblée communale	6,260.00		2,040.90	
0116	Votations et élections	1,360.00		170.50	
012	Exécutif	4,900.00		1,870.40	
0120	Conseil communal	39,070.00		6,181.85	203.00
0120	Conseil communal	38,770.00		6,181.85	203.00
0121	Commissions communales	300.00			
02	Services généraux	259,150.00	34,000.00	260,479.60	1,721.72
022	Services généraux et autres services	269,920.00	34,000.00	236,228.35	1,611.62
0220	Chancellerie, secrétariat et contrôle des habitants	269,920.00	34,000.00	236,228.35	1,611.62
029	Immeubles administratifs	29,230.00		24,251.25	110.10
0290	Administration	29,230.00		24,251.25	110.10
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS - DEFENSE	67,850.00	63,700.00	61,849.85	34,007.70
14	Questions juridiques		4,150.00		27,842.15
140	Questions juridiques	14,920.00	13,200.00	5,151.05	15,025.50
1400	Administration	14,920.00	13,200.00	5,151.05	15,025.50
1401	Gestion du cadastre - mensuration officielle	8,420.00	5,200.00	4,901.05	5,832.65
15	Service d'incendie et de secours (SIS)	6,500.00	8,000.00	250.00	9,192.65
150	Service d'incendie et de secours (SIS)	50,280.00	50,500.00	54,852.10	18,982.20
1503	Service d'incendie et de secours (SIS) intercommunal	50,280.00	50,500.00	54,852.10	18,982.20
16	Défense	2,650.00		1,946.70	

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
161	Défense militaire			60.00		60.00	
1610	Administration			60.00		60.00	
162	Défense civile			2,590.00		1,786.70	
1620	Administration			2,590.00		1,786.70	
2	FORMATION			1,133,690.00	215,465.00	246,509.50	6,483.75
21	Scolarité obligatoire				918,225.00		240,025.75
212	Degré primaire			1,019,110.00	215,465.00	236,909.50	6,483.75
2120	Administration - Cercle scolaire			61,850.00		166,532.80	4,450.55
2122	Enseignement du degré primaire			366,340.00		37,029.80	1,721.60
2125	Transport - Cercle scolaire			124,730.00	124,435.00	75,040.30	2,085.35
2128	Bâtiments - Cercle scolaire - LX et GZ			144,950.00	56,490.00	54,462.70	683.60
213	Degré secondaire I			319,130.00	8,400.00	70,376.70	2,033.20
2130	Administration			95,540.00		70,376.70	
2132	Enseignement du secondaire I			215,740.00			
2135	Transport			7,850.00	6,400.00		
2138	Locaux école ménagère (bâtiment école primaire)				2,000.00		2,033.20
219	Autres fonctions de la scolarité obligatoire			2,110.00			
2199	Autres fonctions de la scolarité obligatoire			2,110.00			
22	Ecoles spécialisées			104,680.00			
220	Ecoles spécialisées			104,680.00			
2202	Enseignement spécialisé			104,680.00			
29	Autres fonctions de la formation			9,900.00		9,600.00	
299	Formation non mentionnée ailleurs			9,900.00		9,600.00	

Compte	Libellé	2024		2024		2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2990	Administration	9,900.00				9,600.00	
3	CULTURE - SPORTS - LOISIRS - EGLISES	168,370.00		25,650.00		85,954.25	24,168.36
32	Autres fonctions de la culture			142,720.00			61,785.89
321	Bibliothèques et médiathèques	117,070.00		25,650.00		48,527.35	24,168.36
3210	Prestations et activités Bibliobus	12,140.00				12,130.00	
322	Musique et théâtre	1,600.00				1,800.00	
3222	Musique	1,600.00				1,800.00	
329	Autres fonctions de la culture	103,330.00		25,650.00		34,597.35	24,168.36
3294	Manifestations, échanges, séjours et camps	9,370.00				1,835.21	
3298	Maison des Oeuvres - Frais d'exploitation	90,810.00		25,650.00		29,650.14	24,168.36
3299	Autres fonctions de la culture	3,150.00				3,112.00	
34	Sports et loisirs	49,750.00				37,426.90	
341	Sports	46,300.00				37,022.50	
3411	Finances et comptabilité	45,000.00				35,672.50	
3419	Autres fonctions des sports	1,300.00				1,350.00	
342	Loisirs	3,450.00				404.40	
3420	Administration	3,450.00				404.40	
35	Eglises et affaires religieuses	1,550.00					
350	Eglises et affaires religieuses	1,550.00					
3500	Administration	1,550.00					
4	SANTE	5,420.00				735.00	
43	Promotion de la santé et prévention	3,820.00		5,420.00		135.00	735.00

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
432	Lutte contre les maladies			140.00		135.00	
4321	Finances et comptabilité			140.00		135.00	
433	Service médical et dentaire scolaire			3,680.00			
4333	Médecin et infirmière scolaires			2,930.00			
4335	Dentiste scolaire			750.00			
49	Autres fonctions et prestations de la santé publique			1,600.00		600.00	
490	Autres fonctions et prestations de la santé publique			1,600.00		600.00	
4908	Immeubles, locaux, install., équipements et biens mobiliers			1,600.00		600.00	
5	PREVOYANCE SOCIALE			755,760.00	164,630.00	102,340.40	-131,992.26
					591,130.00		234,332.65
53	Vieillesse et survivants			244,500.00	2,500.00	232,788.55	2,510.00
531	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)			6,150.00	2,500.00	147.40	2,510.00
5310	Administration			6,150.00	2,500.00	147.40	2,510.00
532	Prestations complémentaires (AVS)			231,750.00		228,178.00	
5322	Prestations complémentaires (AVS)			231,750.00		228,178.00	
533	Prestations pour retraités			6,600.00		4,463.15	
5332	Prestations pour retraités			6,600.00		4,463.15	
54	Famille et jeunesse			3,900.00		1,895.80	
545	Prestations pour familles			3,900.00		1,895.80	
5453	Prestations pour familles			2,900.00		1,895.80	
5455	Crèches et garderies			1,000.00			
55	Chômage			20,800.00		16,057.00	
559	Autres prestations de chômage			20,800.00		16,057.00	
5592	Autres prestations de chômage			20,800.00		16,057.00	

Compte	Libellé	2024		2024		2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
57	Aide sociale et asile	488,580.00	162,130.00	-148,400.95	-134,502.25		
572	Aides économiques	159,500.00	3,800.00	155,803.60	1,760.00		
5722	Aides sociales	155,500.00		154,561.60			
5723	Aides économiques libres	4,000.00	3,800.00	1,242.00	1,760.00		
573	Politique en matière d'asile et de réfugiés			100.00			
5730	Politique en matière d'asile et de réfugiés			100.00			
579	Autres assistances de l'aide sociale	327,060.00	158,330.00	-304,304.55	-136,262.25		
5792	Autres assistances sociales	2,550.00		1,385.00			
5799	Autres fonctions des autres assistances de l'aide sociale	324,510.00	158,330.00	-305,669.55	-136,262.25		
6	TRAFIC - TRANSPORTS - TELECOMMUNICATIONS	357,480.00	212,810.00	217,035.65	83,280.30		
61	Circulation routière		144,670.00		133,755.35		
615	Routes communales	346,250.00	212,760.00	216,810.05	81,522.65		
6150	Administration	346,250.00	212,760.00	216,810.05	81,522.65		
6156	Signalisation et éclairage public	248,740.00	157,400.00	162,143.50	50,324.65		
6157	Entretien des routes (dénivellements)	42,640.00	37,500.00	26,809.25	6,442.80		
6158	Immeubles, locaux, installations, équipements et biens mob.	42,950.00	17,860.00	16,323.45	24,755.20		
62	Transports publics	11,920.00		9,533.85			
622	Trafic régional et d'agglomération	11,230.00		225.60			
6223	Trafic régional et d'agglomération	11,230.00		225.60			
64	Télécommunications		50.00		1,757.65		
640	Télécommunications		50.00		1,757.65		
6403	Télécommunications		50.00		1,757.65		

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - AMENAGEMENT DU TEF			533,420.00	466,750.00	211,234.90	385,783.35
					66,670.00	174,548.4E	
71	Approvisionnement en eau	223,950.00	223,950.00	223,950.00	223,950.00	136,272.65	112,549.10
710	Approvisionnement en eau	223,950.00	223,950.00	223,950.00	223,950.00	136,272.65	112,549.10
7100	Administration	223,950.00	223,950.00	223,950.00	223,950.00	136,272.65	112,549.10
72	Assainissement des eaux	159,100.00	159,100.00	159,100.00	159,100.00	27,395.40	186,959.70
720	Assainissement des eaux	159,100.00	159,100.00	159,100.00	159,100.00	27,395.40	186,959.70
7200	Administration	159,100.00	159,100.00	159,100.00	159,100.00	27,395.40	186,959.70
73	Gestion des déchets	76,380.00	80,700.00	76,380.00	80,700.00	37,148.10	83,694.55
730	Déchets	76,380.00	80,700.00	76,380.00	80,700.00	37,148.10	83,694.55
7300	Administration	76,380.00	80,700.00	76,380.00	80,700.00	37,148.10	83,694.55
74	Aménagements	250.00		250.00			
741	Corrections des eaux de surface	250.00		250.00			
7413	Corrections de cours d'eau (lits, rives et berges)	250.00		250.00			
75	Protection des espèces et du paysage	200.00		200.00		333.00	
750	Protection des espèces et du paysage	200.00		200.00		333.00	
7509	Autres fonctions de la protection des espèces et du paysage	200.00		200.00		333.00	
77	Autres fonctions de la protection de l'environnement	13,540.00	3,000.00	13,540.00	3,000.00	2,592.30	2,580.00
771	Cimetières et crématoires	11,540.00	3,000.00	11,540.00	3,000.00	615.35	2,580.00
7710	Administration	11,540.00	3,000.00	11,540.00	3,000.00	615.35	2,580.00
779	Autres fonctions de protection de l'environnement	2,000.00		2,000.00		1,976.95	
7795	Toilettes pour chiens	2,000.00		2,000.00		1,976.95	
79	Aménagement du territoire	60,000.00		60,000.00		7,493.45	
790	Aménagement du territoire	60,000.00		60,000.00		7,493.45	

Compte	Libellé	2024		2023	
		Comptes Charges	2024 Produits	Comptes Charges	2023 Produits
7900	Administration	50,000.00		9,499.85	
7905	Promotion de la réhabilitation du patrimoine bâti	10,000.00		-2,006.40	
8	ECONOMIE PUBLIQUE	138,460.00	149,820.00	202,641.34	288,453.85
		11,360.00		65,812.51	
81	Agriculture	27,150.00	43,880.00	554.00	38,363.00
811	Administration, exécution et contrôle	27,150.00	43,880.00	554.00	38,363.00
8110	Administration	27,150.00	43,880.00	554.00	38,363.00
82	Sylviculture	104,410.00	104,740.00	198,709.74	229,030.45
820	Sylviculture	104,410.00	104,740.00	198,709.74	229,030.45
8200	Administration	104,410.00	104,740.00	198,709.74	229,030.45
84	Tourisme	4,900.00	1,200.00	3,377.60	1,060.40
840	Tourisme	4,900.00	1,200.00	3,377.60	1,060.40
8400	Administration	4,900.00	1,200.00	3,377.60	1,060.40
89	Autres exploitations artisanales	2,000.00			
890	Autres exploitations artisanales	2,000.00			
8903	Exploitation pierres nacrées	2,000.00			
9	FINANCES - IMPÔTS	48,600.00	2,220,705.00	60,728.23	2,475,162.07
		2,172,105.00		2,414,433.84	
91	Impôts	7,450.00	1,951,440.00	13,593.30	2,212,193.88
910	Impôts	7,450.00	1,951,440.00	13,593.30	2,212,193.88
9100	Impôts directs des personnes physiques (PPH)	6,800.00	1,614,090.00	11,923.16	1,929,937.98
9101	Impôts directs des personnes morales (PM)	150.00	104,650.00	1,396.10	70,668.05
9102	Autres impôts directs	500.00	232,700.00	274.04	211,597.85
92	Conventions fiscales		2,900.00		

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
920	Conventions fiscales		2,900.00				
9201	Cantons et concordats		2,900.00				
93	Péréquation financière et compensation des charges		88,000.00		161,112.00		161,112.00
930	Péréquation financière et compensation des charges		88,000.00		161,112.00		161,112.00
9302	Péréquation financière - Communes et ass. intercommunales		88,000.00		161,112.00		161,112.00
96	Administration de la fortune et de la dette	36,610.00	133,490.00	47,134.93	101,574.69		
961	Intérêts	50.00	11,020.00	41,429.13	11,406.69		
9610	Intérêts actifs		11,020.00		11,406.69		
9611	Intérêts passifs	50.00		41,429.13			
963	Biens immobiliers et mobiliers du patrimoine financier (PF)	36,510.00	122,420.00	5,705.80	90,150.50		
9630	Biens immobiliers corporels du PF	36,510.00	122,420.00	5,705.80	90,150.50		
969	Autres biens du patrimoine financier (PF)	50.00	50.00		17.50		
9690	Placements financiers du PF	50.00	50.00		17.50		
97	Redistributions		150.00		281.50		
971	Redistributions		150.00		281.50		
9710	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		150.00		281.50		
99	Postes non répartis	4,540.00	44,725.00				
999	Cîôture	4,540.00	44,725.00				
9991	Financements spéciaux et fonds du capital propre	4,540.00					

7. Compte des investissements

7.1 Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matières

DEPENSES	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	202'000.00	-	610'000.00	-	1'520'328.85	-
51 Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-	-	-
52 Immobilisations incorporelles	20'000.00	-	80'000.00	-	-	-
54 Prêts	-	-	-	-	-	-
55 Participations et capital social	-	-	-	-	-	-
56 Propres subventions d'investissements	-	-	-	-	-	-
57 Subventions des investissements à redist.	-	-	-	-	-	-
58 Investissements extraordinaires	-	-	-	-	13'746.64	-
5 Total dépenses	222'000.00	-	690'000.00	-	1'534'075.49	-
RECETTES	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
60 Transferts d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	81'536.00
61 Remboursement de tiers	-	-	-	-	-	19'525.55
62 Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
63 Subventions d'investissements acquises	-	86'000.00	-	-	-	7'500.00
64 Remboursement de prêts	-	-	-	-	-	-
65 Report de participations	-	-	-	-	-	-
66 Remboursement de propres subventions	-	-	-	-	-	-
67 Subventions d'investissement à redist. tr.	-	-	-	-	-	-
68 Recettes d'investissements extra.	-	-	-	-	-	50'000.00
6 Total recettes	-	86'000.00	-	-	-	158'561.55
CLÔTURE	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
590 Report au bilan des recettes	86'000.00	-	-	-	27'025.55	-
690 Report au bilan des dépenses	-	222'000.00	-	690'000.00	-	1'402'539.49

Commentaires :

En globalité pour les investissements, les dépenses seront modérées pour l'année prochaine et n'occasionneront normalement pas d'augmentation de la dette communale. En effet, le cash flow dégagé devrait permettre de compenser les investissements prévus.

Dans les détails, les 202k d'immobilisations corporelles concernent principalement de la réfection des routes (100k) et du solde de l'assainissement de l'éclairage en LED pour les quartiers (92k). Une étude sur la faisabilité et les coûts d'une réfection du bâtiment 66b à l'entrée du village côté Saulcy complète les investissements prévus.

Pour les immobilisations incorporelles, seul le nouveau plan général d'alimentation en eau (PGA) figure au budget (20k).

Les subventions promises pour l'éclairage LED viendront compenser ces investissements pour arriver à des investissements nets de 136k. Elles se composent de subventions cantonales pour la traversée du village (46k), et de dons d'organisations privées (40k).

7.2 Synthèse des investissements relatifs au plan financier 2024 – 2028

N°	Investissements	2024	2025	2026	2027	2028
1	Eclairage public LED (CHF 235'000 votés)	6'000				
2	Réfection chemins communaux (à définir)	100'000	75'000	75'000	75'000	75'000
3	UAPE		100'000	200'000		
4	Assainissement énergétique des bâtiments communaux		100'000	100'000	100'000	100'000
5	PGEE			100'000	100'000	100'000
6	Plan général d'alimentation en eau (PGA)	20'000				
7	Plan général d'alimentation en eau (PGA) - mesures				100'000	100'000
8	Place de retournement du bus		20'000			
9	Etude bâtiment communal (voirie)	10'000				
10	Plancher Les Embreux rural		20'000	20'000		
	Total	136'000	315'000	495'000	375'000	375'000

Compte	Libellé	Budget Charges	2024 Produits	Budget Charges	2023 Produits	Comptes Charges	2022 Produits
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - AMENAGEMENT DU TEF	20,000.00		405,000.00		1,530,225.49	129,200.00
7100.52903.00	Plans d'alimentation en eau (PGA)	20,000.00	20,000.00	80,000.00	405,000.00		1,401,025.49
72	Assainissement des eaux			300,000.00		1,530,225.49	129,200.00
720	Assainissement des eaux			300,000.00		1,530,225.49	129,200.00
7200	Administration			300,000.00		1,530,225.49	129,200.00
7200.50302.01	Assainissement SNEP- Etape 2 (évacuation des boues)			172,829.20			
7200.50302.02	Assainissement SNEP- Analyses diverses			2,442.70			
7200.50302.03	Assainissement SNEP - Etape 3 (SNEP Phragmitifltre)			274,844.70			
7200.50302.04	Mise à ciel ouvert du Mlery			131,827.10			
7200.50302.05	Assainissement SNEP- diverses factures			300,000.00		934,535.1€	
7200.58043.00	REDIP années antérieures					13,746.64	79,200.00
7200.60403.00	Subventions ECA et RCJU						50,000.00
7200.68032.00	Dons et recettes revitalisation SNEP 1						
7710.50305.00	Jardin du Souvenir			25,000.00			
8	ECONOMIE PUBLIQUE					7,500.00	7,500.00
8200.63100.00	Subventions cantonales les Fiefs					7,500.00	7,500.00
9	FINANCES - IMPÔTS	86,000.00	222,000.00		690,000.00	27,025.55	1,402,539.49
99	Postes non répartis	136,000.00		690,000.00		1,375,513.94	
999	Clture	86,000.00	222,000.00		690,000.00	27,025.55	1,402,539.49
9990	Compte général	86,000.00	222,000.00		690,000.00	27,025.55	1,402,539.49
9990.59000.00	Investissements du PA - recettes reportées au bilan	86,000.00				27,025.55	
9990.59000.00	Investissements du PA - Dépenses reportées au bilan		222,000.00		690,000.00		1,401,025.49
9990.59004.01	Maison des Oeuvres - Dépenses Investissements						1,514.00

8. Annexes au budget annuel

8.1 Annexes A) et B) au budget annuel

A) Règles régissant la présentation des comptes

Lettre a) uniquement lors de la présentation des comptes annuels

B) Les raisons qui motivent d'éventuelles dérogations aux recommandations du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

Les dérogations au MCH2 qui résultent de la législation cantonale sur les communes sont énumérées ci-dessous :

- Concernant la recommandation N° 4, les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés contrairement à ladite recommandation qui prévoit une comptabilisation dans les charges extraordinaires.
- Concernant la recommandation N° 4 et la directive N° 1 du délégué aux affaires communales, les investissements consentis avant la mise en œuvre du MCH2, soit avant le 1^{er} janvier 2020, sont amortis selon les dispositions du décret concernant l'administration financière des communes du 21 mai 1987 et selon les décisions d'approbation du délégué aux affaires communales ainsi que du plan financier communal.
- Concernant la recommandation N° 6, le patrimoine administratif ne sera pas réévalué lors de la mise en œuvre du MCH2.
- Concernant la recommandation N° 8 et la directive N° 2 du délégué aux affaires communales, les préfinancements du patrimoine administratif peuvent exceptionnellement être autorisés pour un investissement conséquent devenu indispensable à la collectivité publique. Cette opération nécessite l'approbation du Délégué aux affaires communales ainsi que l'autorisation de l'organe compétent. Les préfinancements du patrimoine financier ne sont pas autorisés.
- Concernant les bourgeoisies et autres collectivités soumises à l'impôt, les amortissements complémentaires, les provisions, les réserves d'amortissement et les rectifications de valeur sont régis par les prescriptions de la législation fiscale.
- Concernant la recommandation N°12, un délai à la clôture des comptes 2021 est accordé pour l'élaboration de la comptabilisation des immobilisations.
- Concernant la recommandation N° 13, celle-ci ne sera pas appliquée immédiatement. Une étude de faisabilité doit encore être menée.
- Tableau des immobilisations un délai est accordé jusqu'à la clôture des compte 2021 pour l'élaboration du tableau des immobilisations

Lajoux, le 20 décembre 2023

Au nom de la commune mixte de Lajoux

L'administrateur des finances :



8.2 Annexe C) au budget annuel

Etat des capitaux propres

L'état des capitaux propres sera intégré à la présentation des comptes dès 2020 et lors de l'établissement du budget 2022.

L'état des capitaux propres présente les causes des changements intervenus. La réévaluation de différents éléments du patrimoine financier pourrait entraîner des changements dans les réserves liées à l'évaluation.

En droit :

L'article 32, lettre c) du décret concernant l'administration financière des communes prévoit que l'annexe aux comptes annuels contienne l'état des capitaux propres.

Les soldes des fonds « Abris PC » sont comptabilisés sous capitaux de tiers (compte 20910.xx).

Explications :

2900 Financements spéciaux enregistrés sous capital propre

Afin de ne plus dissimuler les résultats des financements spéciaux par des prélèvements ou attributions aux fonds afin d'obtenir l'équilibre, les résultats desdits financements seront dorénavant comptabilisés au passif du bilan sous capital propre (compte 2900).

2930 Préfinancements (réserve pour projet à venir)

En principe, les préfinancements ne sont pas autorisés afin de respecter la règle de l'équité intergénérationnelle. Cependant, le maintien de la valeur relatif à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement des eaux est obligatoire et devra être comptabilisé sous les comptes 29302 et 29303 en application de la LGEaux³. Il n'est pas autorisé de recourir à des préfinancements pour couvrir des charges du compte de résultats.

26000 Réserves liées au retraitement du patrimoine financier (voire directive COM N°3)

Dès la mise en œuvre du MCH2, aucune attribution ni prélèvement ne pourra être effectué. Dès le 1^{er} décembre 2021, ce compte sera dissout et le solde transféré sous compte 2999 « Résultat cumulé des années précédentes ».

29601 Réserves liés au retraitement du patrimoine financier (voire directive COM N°3)

Idem que compte 29600.

2990 Résultat annuel

Ce compte présente le solde du résultat cumulé du compte de résultats.

³ LGEaux/RSJU 814.20

8.2.1 Tableau de l'état des capitaux propres

Capitaux propres au 1er janvier 2024				Changement intervenus pendant l'exercice				Capitaux propres au 31 décembre 2024						
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation	Comptes	motif	CHF	Motif de la diminution	Comptes	motifs	CHF	Libellés	Comptes	Libellés	CHF
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	353'107.29	Attributions aux FS, capitaux propres			11'040.00	Prélèvements sur les FS, capitaux propres	2900		0.00	Financement spéciaux enregistré sous capital propre			314'978.04
29000.00	Compte général	0.00		35100.00		0.00		29000.00		0.00	Compte général			0.00
29001.00	Service d'incendie et de secours	18'648.71	Résultat SIS	35101.00		220.00		29001.00		0.00	Service d'incendie et de secours			18'868.71
29002.00	Assainissement des eaux	201'394.59		35102.00		0.00		29002.00		0.00	Assainissement des eaux			201'394.59
29003.00	Approvisionnement en eau	39'615.42		35103.00		0.00		29003.00		0.00	Approvisionnement en eau			39'615.42
29004.00	Déchets	13'779.32	Résultat déchets	35104.00		4'320.00		29004.00		0.00	Déchets			18'099.32
29009.10	Entretien des drainages	34'000.00	Alimentation fonds entretien drainages	35109.10		3'000.00		29009.10		0.00	Cadastré			37'000.00
29009.20	Amélioration et entretien des pâturages	45'669.25	Alimentation fonds entretien pâturages	35109.20		3'500.00		29009.20		0.00	Taxe des eaux de surface (digues)			49'169.25
2930	Préfinancements / maintien de la valeur	0.00	Attributions aux préfinancements des capitaux propres			60'930.00	Prélèvements sur les préfinancements des capitaux propres	2930		0.00	Préfinancements / maintien de la valeur			60'930.00
29303.00	Approvisionnement en eau / maintien de la valeur	0.00		38933.00		32'290.00		29303.00		0.00	Approvisionnement en eau / maintien de la valeur			32'290.00
29304.00	Déchets	0.00		38934.00		28'640.00		29304.00		0.00	Déchets			28'640.00
Capitaux propres au 1er janvier 2024				Changement intervenus pendant l'exercice				Capitaux propres au 31 décembre 2024						
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation	Comptes	motif	CHF	Motif de la diminution	Comptes	motifs	CHF	Libellés	Comptes	Libellés	CHF
2940	Réserves de politique budgétaire	178'794.63	Attributions à la réserve de politique budgétaire			0.00	Prélèvements de la réserve de politique budgétaire	2940		0.00	Réserves de politique budgétaire			178'794.63
29400.10	Compte général	178'794.63		38940.00		0.00		29400.00		0.00	Compte général			178'794.63
29600	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	396'127.05	Attributions à la réserve liée au retraitement du PF			0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF	2960		0.00	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF			396'127.05
29600.00	Prêt à court terme	396'127.05						29600.00			Prêt à court terme			396'127.05
2990	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	578'576.30				0.00		2990		-44'725.00	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan			533'851.30
29990.00	Compte général	578'576.30	Excédent (+)	29900		0.00	Déficit (-)	29990.00		-44'725.00	Compte général			533'851.30

8.2.2 Commentaires sur le tableau de l'état des capitaux propres

a) Financements spéciaux (comptes 2900)

Les financements spéciaux auront tendance à se stabiliser après avoir beaucoup augmenté ces dernières années. En effet, les nouveaux règlements ont été créés afin d'avoir des rentrées les plus proches possibles des coûts afin d'éviter de réaliser des excédents de produits sur ces services. Comme il y aura maintenant également l'obligation de créer des fonds de maintien de la valeur pour les services des eaux, les capitaux auront tendance à passer sur comptes 2930.

b) Fonds enregistrés sous capital propre (comptes 2901)

c) Réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire (comptes 2920)

d) Préfinancement / maintien de la valeur (comptes 2930)

Création des fonds de maintien de la valeur avec les nouveaux règlements sur les eaux usées et l'approvisionnement en eau.

e) Réserve de politique budgétaire (comptes 2940)

Pas de mouvement pour ce compte qui sera certainement augmenté en 2023 compte tenu de la probabilité d'un résultat positif.

f) Réserve liée au retraitement des placements du PF (comptes 29600)

Les réserves liées au retraitement des placements du patrimoine financier seront transférées aux fonds propres en 2026, soit 5 ans après leur création.

g) Réserve liée au retraitement des immobilisations corporelles PF (comptes 29601)

h) Excédent ou découvert au bilan (comptes 2990)

L'excédent au bilan devrait encore diminuer l'année prochaine à la suite de la perte prévue pour 2024. L'augmentation de la quotité, la réduction des effectifs et les investissements réalisés pour réduire les coûts de fonctionnement de la commune auront comme incidence de ralentir la détérioration de cet excédent au bilan.

d) Approbation du budget 2024, qui se compose comme suit :

Comptes	Libellés	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	4'540.00	44'725.00
	Excédent de revenus/charges	40'185.00	-
900	Compte général	-	44'725.00
	Excédent de revenus/charges	44'725.00	-
90100.10	FS «secours incendie (SIS) »	220.00	-
	Excédent de revenus/charges	-	220.00
90100.20	FS «assainissement et traitement des eaux »	-	-
	Excédent de revenus/charges	-	-
90100.30	FS «approvisionnement en eau potable »	-	-
	Excédent de revenus/charges	-	-
90100.40	FS « gestion des déchets »	4'320.00	-
	Excédent de revenus/charges	-	4'320.00

Il est proposé à l'Assemblée communale d'approuver le budget relatif à l'exercice 2024.

Au nom de la commune mixte de Lajoux :

François Brahier Jeckelmann
Maire

Céline Michel
Secrétaire communale

Sylvain Hulmann
Administrateur des finances



Lajoux, le 20 décembre 2023



8 Proposition du Conseil communal/municipal

a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux :

OUI :

NON :

Commentaires :

Le Conseil communal propose à l'assemblée propose à l'assemblée de maintenir une quotité d'impôts à 2.20.

b) Approbation de la quotité d'impôt applicable à la taxe immobilière :

OUI :

NON :

Commentaires :

La variation proposée lors du dernier exercice ayant été refusée, le Conseil communal propose de garder la taxe immobilière inchangée au taux de 1.5 ‰ de la valeur officielle.

c) Approbation des taxes communales :

OUI :

NON :

Commentaires :

Le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter les taxes comme proposées. Le nouveau règlement étant obligatoire, la marge de manœuvre pour une commune est infime et les possibilités de modifications ont été étudiées afin de trouver la meilleure solution.